



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Mardi 7 Juin 2022 A 18 H A la salle des fêtes d'Abriès

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu de séance du 9 mai 2022 ;
3. Délibération relative au voyage scolaire du 28 juin 2022 (classe des CE2 au CM2).
4. Délibération portant création d'un poste d'ATSEM.
5. Délibération attribuant le marché de prestation pour assurer la promotion, l'installation, l'entretien et l'animation de l'Espace Nature de la Montagne de Gilly.
6. Délibération autorisant le Maire à signer un avenant à la convention entre la Région et le groupement de commande de l'Escarton du Queyras (afin d'exclure la navette hivernale de Ceillac de cette convention).
7. Décision de principe relative au service public de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras.
8. Délibération relative à la participation de la Commune au renfort saisonnier au poste de sapeur-pompier pour la saison d'hiver 2021-2022.
9. Délibération relative à la modification des statuts du SyMEnergie05.
10. Questions diverses :
 - 10.1. Débat concernant l'avenir du restaurant d'altitude « Le Chancroy »
 - 10.2. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).

A Abriès-Ristolas, le 31/05/2022
Pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT